SIERRE J. A. Mardi 14 juillet 1964 - No 56 50e année

JOURNAL DE SIERRE
ET DU VALAIS CENTRAL

Organe indépendant paraissant à Sierre le mardi et le vendredi

ADMINISTRATION : Imprimerie Schœchli, Sierre Téléphone (027) 5 15 14 Compte de chèques IIc 496

PUBLICITÉ : Publicitas S. A., Av. du Midi, Sion Tél. (027) 2 44 22 Ch. post. IIc 485 et toutes les agences de Publicitas S.A.

Avis officiels de la Commune et de la Bourgeoisie de Sierre

ABONNEMENT : 1 an Fr. 16.50 6 mois Fr. 8.50 Etranger Fr. 23.50

TARIF DE PUBLICITÉ : Annonces: 15 ct. le millimètre Réclames: 40 „ „ Mortuaires: 35 „ „ Majoration: 20% pour réclame en première page et pour les emplacements prescrits Tirage contrôlé par la F.S.R.

A travers le monde

Effroyable tragédie

Elle s'est déroulée samedi, près du petit village de Port-de-Couze, en Dordogne, où allait passer le Tour de France. Les bords de la route étaient encombrés de curieux. Soudain, arrive à 80 kmh un camion de la gendarmerie, chargé de ravitailler en carburant l'hélicoptère de la police qui suit le tour.

Que se passa-t-il exactement à bord du camion ? Seule l'enquête pourra le déterminer. Ce que l'on sait, c'est qu'après un brutal freinage, le camion fila droit devant lui. Son conducteur ne fit pas une manœuvre pour tourner. Or droit devant lui, se trouvaient des grappes de spectateurs qui s'étaient sagement rangés contre le parapet du pont. Ce fut un véritable carnage. Des spectateurs furent écrasés contre le mur puis projetés dans le canal où tomba aussi le camion, après avoir pulvérisé le mur de protection sur une longueur de sept mètres.

Les spectateurs sautèrent dans l'eau pour porter secours aux blessés qui risquaient la noyade. Pendant ce temps, la foule essaya de lyncher le conducteur du camion et son passager qui étaient parvenus à sauter de leur cabine avant le plongeon fatal.

Les opérations de secours furent immédiatement organisées avec le concours du service sanitaire du Tour qui avait été alerté.

Le spectacle était hallucinant. Un à un, les morts et les blessés furent sortis de l'eau. Une fillette avait été décapitée. D'autres enfants étaient horriblement mutilés.

Le bilan définitif est de huit morts et donze blessés, dont quatre seraient dans un état grave. A Bergerac, plus de 150 personnes s'étaient présentées, l'après-midi, au centre de transfusion sanguine. Cinquante-quatre d'entre elles donnèrent immédiatement leur sang.

Le gendarme, conducteur du camion-citerne, a été inculpé d'homicide par imprudence. On lui a fait une prise de sang. Les résultats en furent négatifs.

Les enquêteurs sont chargés de déterminer les raisons pour lesquelles le gendarme n'a pas ralenti son véhicule, ou n'a pu le ralentir, alors que les services de sécurité lui en avaient fait signe.

Justice expéditive

On n'y va pas de main-morte au gouvernement Ben Bella. En effet, on vient d'exécuter cinq condamnés à mort, dont le recours en grâce avait été rejeté. Il s'agit de Tati Lancène, Ohaabane Abdelkader, Boussayed Abdelkader, (responsables de l'assassinat de deux couples, dont un Européen), Oukrif Bachir, accusé d'avoir tenté d'assassiner le président de la délégation spéciale de Blida et Laredj Bjelloul, principal responsable d'une embuscade dans l'Oranais. Les quatre premiers ont été fusillés à Alger, le cinquième à Oran.

Comme jusqu'ici, Ben Bella, contrairement à certains membres de son entourage avait évité de faire couler le sang algérien, on est porté à penser que cette quintuple exécution constitue un avertissement à l'opposition en montrant qu'il est finalement prêt à mettre en action les pelotons d'exécution.

Mort de Maurice Thorez

M. Maurice Thorez, président du parti communiste français, est décédé, samedi, d'une crise cardiaque à bord du paquebot soviétique «Latvia». Il se rendait en vacances en URSS. Il s'était embarqué le 6 juillet, à Marseille, avec sa femme.

Agé de 64 ans, Maurice Thorez était fils d'ouvriers mineurs aux charbonnages de Dourges. Militant du parti socialiste, il adhéra bientôt au parti communiste.

Mobilisé en septembre 1939, Maurice Thorez fut condamné en novembre de la même année par le Tribunal militaire de la 2e région pour désertion et abandon de poste devant l'ennemi. Il bénéficia, après la libération, d'une mesure d'amnistie. Pendant la guerre, il se réfugia en URSS.

Le leader communiste fut plusieurs fois ministre après la guerre. Prématurément vieilli, les membres droits paralysés, M. Thorez, cependant, avait établi sur le parti une dictature morale dont certaines jeunes couches étaient désireuses de se libérer.

Dans le conflit qui éclata entre l'Union soviétique et la Chine, Thorez maintint l'orthodoxie, demeura fidèle à Moscou et «liquida» le déviationnisme pro-chinois des étudiants communistes.

Débarquements secrets à Chypre

Un porte-parole officiel des Nations-Unies a confirmé que la Turquie a envoyé des renforts à Chypre «régulièrement et clandestinement» depuis cinq ou six semaines. Leur nombre est estimé à six cents.

Les Nations-Unies n'ont pas confirmé officiellement les rumeurs selon lesquelles les Grecs auraient procédé également à l'envoi de renforts. Mais de source officielle on estime à 3 500 le nombre des étudiants cypriotes et des Grecs nés à Chypre qui sont arrivés récemment dans l'île. Les milieux grecs à Chypre avancent le chiffre de 2 900.

Faut-il aider encore?

« Maintenant que l'aide la Suisse aux pays en voie de développement est aussi devenue une tâche de l'Etat, on peut se demander si, par rapport à l'importance des moyens publics, l'aide privée a encore sa raison d'être».

Cette remarque, qui figure en tête de la jolie plaquette-rapport illustrée, éditée par les responsables de l'«Aide aux pays en voie de développement», est quelquefois formulée lorsque le public est sollicité d'apporter sa contribution.

En réalité, cette institution se range parmi les organisations d'entr'aide non-gouvernementales, mais ceci n'exclut point qu'elle doive persévérer sans hésiter dans les efforts qu'elle fait pour secourir les pays insuffisamment développés.

D'ailleurs, les dirigeants s'en expliquent avec netteté : l'Aide suisse à l'étranger, par son origine, son inspiration et sa structure fédérale, reflète bien la diversité suisse. Ne réunit-elle pas en une communauté de travail unique en son genre, toutes les grandes organisations d'entr'aide helvétique qui exercent une activité à l'étranger, entre autres: l'Oeuvre de secours des Eglises évangéliques de Suisse, l'Oeuvre Suisse d'entr'aide ouvrière, l'Union suisse Caritas, l'Aide suisse à des régions extra-européennes et la Croix-Rouge suisse ?

C'est à l'occasion de la lutte contre la misère dans l'Europe d'après-guerre que cette «coalition» des œuvres de secours a vu le jour, voici bientôt vingt ans. Placée d'abord sous le nom de «Don suisse», puis sous celui d'«Aide suisse à l'Europe», elle devint en 1957 l'«Aide suisse à l'étranger».

La période d'après-guerre, durant laquelle les victimes du conflit avaient besoin du secours de ceux qui avaient été épargnés, est aujourd'hui à peu près terminée. Ce sont désormais les pauvres et les affamés qui ont un besoin urgent des riches et des rassasiés.

Ainsi que le souligne le rapport de l'Aide, cette action consiste essentiellement en une contribution à tous les travaux nécessaires au développement d'un pays, dans le domaine de l'enseignement élémentaire et de la formation professionnelle, ainsi que dans celui de l'amélioration des techniques de la production agricole et des services médicaux, domaines dans lesquels la population autochtone n'a pas encore les moyens d'atteindre sans appui de l'étranger les buts qu'elle poursuit.

L'Aide suisse à l'étranger remplit toutes les conditions requises pour l'accomplissement de ce devoir humanitaire. Tout en respectant le caractère particulier de chacune des organisations qu'elle groupe en son sein, elle permet la coordination et la réalisation des travaux, et par conséquent leur efficacité.

De plus, la collaboration ainsi réalisée est une précieuse source d'expériences communes et de confiance mutuelle. La Confédération est consciente, elle aussi, de la valeur d'une telle réunion des forces d'entr'aide. Elle soutient, à titre subsidiaire, l'activité de l'Aide suisse à l'étranger et se sert d'elle comme d'un centre de coordination.

Mais il existe encore d'autres raisons qui justifient le maintien de l'aide privée, à côté de l'aide de l'Etat : les œuvres privées s'engagent avec moins de réserves ; elles manifestent une plus grande faculté d'adaptation et une plus grande indépendance à l'égard de la situation politique. Les projets du gouvernement doivent voisiner avec ceux des particuliers et des groupes. L'Aide suisse à l'étranger est capable de s'attaquer directement à la misère, là où elle sévit, sans se soucier de nationalité, de race, de confession ou d'autres considérations.

Enfin et surtout, les œuvres privées sont indispensables, si l'on veut que l'aide aux pays en voie de développement reste un devoir à la charge non seulement de l'Etat, mais encore de notre pays tout entier. Il faut que chacun garde la possibilité d'apporter sa contribution là où elle lui paraît nécessaire.

N'est-ce pas justifier l'appel que l'Aide adresse chaque année à nos populations par l'entremise du Président de la Confédération ? Le devoir de chacun est de répondre à cette invite selon son cœur et ses moyens.

Un des bénéficiaires de cette aide est, comme bien l'on pense, le continent africain, toujours si agité par des convulsions politiques, tribales, raciales. Ces pays reçoivent une aide appropriée à leurs besoins. En 1963, l'Aide suisse à l'étranger a consacré à ces tâches primordiales environ 563 000 francs. Pour sa part, l'Algérie a bénéficié de nombreux subsides visant à la réalisation d'un plan mûrement établi, y compris l'entreprise indispensable du reboisement.

Le Maroc, la Tunisie, le Cameroun n'ont pas été oubliés. Dans le premier de ces pays, l'Aide s'est occupée entre autres de soulager la misère d'une multitude d'enfants de Casablanca et de les tirer de la mendicité et de la prostitution. Beaucoup parmi ces jeunes sont atteints de trachome qu'il faut soigner. Et il est également nécessaire de créer des écoles et d'en faciliter la fréquentation.

L'aide suisse à des régions extra-européennes a consacré une quinzaine de milliers de francs à la formation professionnelle de jeunes Tunisiens. Comme le pays manque en particuliers d'installateurs-électriciens et d'installateurs-sanitaires. Il était indispensable de combler cette lacune. Le centre professionnel comprend aujourd'hui des ateliers où se forment des mécaniciens, des serruriers et des installateurs.

Dans plusieurs régions du Cameroun, un médecin tessinois, le Dr G. Maggi, accomplit une œuvre qui reflète bien l'esprit dans lequel il faut concevoir l'aide aux pays en voie de développement. En collaboration avec les indigènes, il a fondé et construit plusieurs hôpitaux, ayant soin de les équiper de personnel autochtone. Au surplus, chaque fois qu'un hôpital était prêt à fonctionner sans son appui, il s'en allait ailleurs ouvrir un nouvel établissement.

Ici aussi, l'Aide suisse est bienvenue. Il faudrait encore parler de son action en Asie: la Jordanie, l'Iran, Israël, l'Inde, le Népal, etc., ont été l'objet de son activité charitable. En Amérique latine, le Brésil, grand comme 265 fois la Suisse et peuplé de 72 millions d'habitants, est le principal centre de l'action de l'Aide. En Europe, la Grèce, l'Italie et la Yougoslavie ont également été secourues, comme l'a indiqué le communiqué officiel publié dans ces colonnes vendredi dernier.

Tout cela atteste à l'évidence que les sommes récoltées par l'Aide suisse aux pays étrangers sont bien affectées à l'usage auquel elles sont destinées et que, par conséquent, cette institution mérite notre estime et notre appui matériel.

Alfred Delavy

L'affaire des «Mirages»

La communauté de travail constituée par les deux commissions du Conseil national et du Conseil des Etats chargées d'examiner l'affaire du «Mirage» a tenu une nouvelle séance à Berne, du 6 au 8 juillet, sous la présidence de M. Kurt Furgler, conseiller national de Saint-Gall.

Le cahier des charges

La communauté de travail a examiné tout d'abord le projet de cahier des charges élaboré par son président. Ce cahier des charges définit les tâches de la communauté de travail telles qu'elles résultent des motions d'ordre des Conseils législatifs, indique exactement les problèmes à traiter par les sous-commissions, comme aussi les dispositions relatives à la méthode de travail (auditions, maintien du secret, rapport avec la commission Daenzer, désignation d'experts, production de la documentation, information du public, etc.). Le cahier des charges prévoit des séances hebdomadaires de trois jours, après une brève interruption nécessaire à l'étude d'une volumineuse documentation. Au cours des délibérations, la volonté d'arriver si possible à présenter le rapport et les propositions pour la session d'automne a été manifestée à plusieurs reprises.

Trois sous-commissions

La communauté a constitué ensuite trois sous-commissions chargées d'examiner plus précisément les aspects militaires et financiers des «Mirages», de même que les problèmes d'organisation que pose cette acquisition. Pour déterminer les responsabilités concernant les erreurs connues, des membres ont été désignés dans chaque sous-commission avec mission de traiter les tâches des sous-commissions sous cet aspect particulier. Elles en tireront les enseignements utiles.

Lors des séances de mardi, le chef du Département militaire, M. Paul Chaudet, conseiller fédéral, a présenté un exposé relatif à l'état actuel et à la poursuite de la fabrication soigneusement, compte tenu de tous les contrats et des mesures envisagées par le postulat Baerlocher.

Le professeur W. Daenzer, président de la commission des trois experts chargés par le Département militaire fédéral d'examiner la question des «Mirage» a donné à la communauté de travail parlementaire des informations détaillées sur l'état actuel de l'enquête et des résultats obtenus jusqu'ici. Enfin, M. Ch. Grossenbacher, directeur technique du service technique militaire, a présenté un rapport sur l'état actuel du développement technique de l'avion. Ceci étant, les trois sous commissions se sont mises au travail au cours d'une troisième journée pour réaliser les premières tâches fixées dans le cahier des charges.

De hauts fonctionnaires ont été entendus

Différents hauts fonctionnaires du Département militaire fédéral et de l'administration des finances ont été entendus. La communauté de travail a pris acte dans une séance plénière de clôture du résultat des enquêtes auxquelles les sous-commissions ont procédé. Après une interruption qui servira à l'étude de documents complémentaires requis la communauté de travail siègera à nouveau du 20 au 22 juillet, puis ensuite trois jours par semaine.

Aide suisse à Chypre

Vu l'importance de l'action des Nations-Unies à Chypre pour le maintien de la paix et de l'ordre, et pour la solution du conflit, le Conseil fédéral a décidé de répondre favorablement à la demande du secrétaire général des Nations-Unies et de lui accorder une somme de 80 000 dollars pour la poursuite de l'action des Nations-Unies à Chypre pendant une nouvelle période de trois mois.

L'eau et l'alpe homicides

Dans ses toujours intéressantes «Notes d'un passant», le «Père Piquerez» écrit dans «L'Impartial» :

A côté de l'effroyable holocauste routier, qui va sans doute redoubler par suite des vacances, on commence à enregistrer l'habituelle liste des noyades et des accidents de montagne.

Que d'imprudents payeront au cours de cet été le tribut fatidique qu'annoncent chaque année les journeaux !

Que de noyés, frappés d'une congestion parce qu'ils ont négligé les mesures d'hygiène ou les précautions les plus élémentaires ! Se baigner tant que la digestion n'est pas faite ou qu'on est déjà victime d'insolation équivalent à une condamnation à mort. Mais combien s'en soucient, combien y prennent garde ?

Quant à l'Alpe, aux joies pures et aux impressions grisantes, combien y laisseront leurs os pour n'avoir pas considéré avec le sérieux voulu, l'entraînement qui s'impose, l'équipement nécessaire et la prudence qui est de règle ? Bien entendu il faut toujours compter avec la fatalité. Mais quel magnifique exemple viennent de donner ces trois alpinistes français qui avaient commencé l'acsension de la paroi nord de l'Eiger, et qui ont renoncé à mi-chemin, parce que les conditions météoroligques, les chutes de pierre et de glace ralentissaient par trop leur avance.

— La mort dans l'âme, a déclaré René Demaison, qui était le chef de cordée, nous avons décidé de redescendre. Mais, en montagne, et spécialement à l'Eiger, où sur cent alpinistes trente sont morts, il faut être prudent et savoir renoncer à temps. La sagesse doit toujours être maîtresse de nos enthousiasmes, de nos désirs, si brûlants soient-ils. Progresser par le mauvais temps est impossible. Les risques qu'on encourt ne doivent pas dépasser une mesure objective.

Je pense que voilà résumée en peu de mots ce qu'on pourrait appeler la philosophie de l'Alpe, du varappeur consommé ou du simple touriste.

Tant mieux si elle est observée.

Elle épargnera non seulement la vie des grimpeurs téméraires ou trop audacieux, mais encore celle des nombreuses colonnes de secours, qui risquent leur peau pour les tirer du mauvais pas où ils se sont fourrés !

Restaurant de l'Etrier CRANS